

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

universités Question écrite n° 88793

## Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les frais d'inscriptions à l'université. Comme chaque année, les universités vont chercher dans la poche des étudiants l'argent que l'État leur refuse pour fonctionner. Selon le document publié mercredi 21 juillet 2010 l'UNEF, principal syndicat étudiant, pointe dans un rapport les dérives des frais d'inscription pratiqués par les universités. Vingt-six d'entre elles, soit presque un tiers des universités nationales, sont visées par des droits d'inscription "à la limite de la légalité". Ainsi l'inscription peut atteindre 2 261 euros. Il est regrettable de voir que, contrairement à ce qui avait été affirmé, le ministère ne se soit pas plus soucié avant la publication de ce rapport des frais d'inscription dans les universités. Aussi, il lui demande, sur cette question précise, quelles actions le Gouvernement entend mener.

## Données clés

Auteur: M. Michel Sainte-Marie

Circonscription: Gironde (6e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 88793 Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 2010, page 10168 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)